

PREMIÈRE PARTIE –PROCÉDURES D'APPEL D'OFFRES

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° DNCMP/274/F/2020-2021 POUR LA FOURNITURE DES TUBES EN TISSU NON TISSE BIODEGRADABLE ET DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES POUR LES PEPINIÈRES D'ARBRES ET DES BAMBOUS DU PROGRAMME EWE BURUNDI URAMBAYE.

Date de Publication : 12/04/2021

Date d'ouverture des offres : 04/05/2021

1. Objet

Le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage lance un Avis d'Appel d'Offres National Ouvert pour la "fourniture des tubes en tissu non tissé biodégradables et les produits phytosanitaires pour les pépinières d'arbres et des bambous du programme EWE BURUNDI URAMBAYE, dont les spécifications techniques détaillées se trouvent dans la deuxième partie du présent Dossier d'Appel d'Offres.

2. Financement

Le marché est financé à 100 % par le Budget Général de l'Etat, exercice 2020-2021 sur la rubrique 40 00 001 00 4 21110 11 000 0561 01 intitulé «Programme EWE BURUNDI URAMBAYE».

3. Allotissement

Le présent marché est constitué de deux lots

Lot 1 : pour les tubes de dimension 9x15 cm ;

Lot 2 : pour les tubes de dimension 11x25 cm.

Lot 3 : pour les produits phytosanitaires

4. Spécification du marché

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres National Ouvert tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

5. Délai, lieu et modalités de livraison

Les tubes en tissu non tissé biodégradables sont à livrer dans un délai de 90 jours calendaires comptés à partir de la date de notification du marché, mais les soumissionnaires

peuvent proposer un délai plus court. Les livraisons se feront au Bureau de liaison de l'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement derrière la Cathédrale Regina Mundi en face de l'ISABU.

6. Condition de participation

La participation à la concurrence est ouverte, à égalité des conditions, à toute personne physique ou morale possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'Appel d'Offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 161 du Code des Marchés Publics en vigueur au Burundi.

7. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté sur le site de l'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement (www.obpe.bi), ou à son siège à Gitega, B.P 56.Gitega, Tél. (257) 22 40 30 31, ou à son bureau de liaison de Bujumbura sis derrière la Cathédrale Regina Mundi en face de l'ISABU, Bujumbura B.P. 2757 Bujumbura, Tél. (257) 22 25 42 55, tous les jours ouvrables de 7h30' à 12h30 et de 14 h à 15h30, heure locale.

Il pourra être obtenu physiquement à tous ces endroits sur présentation d'un bordereau de versement de cinquante mille francs burundais (50 000 BIF) non remboursables au compte N° 1101/001.04(compte de transit des Recettes non Fiscales) ouvert à la Banque de la République du Burundi. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus en annexe du présent Dossier d'Appel d'Offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

8. Dépôt et ouverture des offres

Les offres sous enveloppes fermées et rédigées en langue française devront parvenir à la Direction Générale de l'OBPE à son siège à Gitega, B.P 56.Gitega, Tél. (257) 22 40 30 31, ou à son bureau de liaison de Bujumbura sis derrière la Cathédrale Regina Mundi en face de l'ISABU, Bujumbura B.P. 2757 Bujumbura, Tél. (257) 22 25 42 55 au plus tard le 04/05/2021 à 10 heures locales. Elles porteront obligatoirement la mention Dossier d'Appel d'offres National Ouvert N°....DNCMP/24/F/2020-2021, à n'ouvrir qu'en séance publique du 04/05/2021 à 10h30.

L'ouverture des offres aura lieu le 04/05/2021 à 10h30 dans un des bureaux de l'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement (OBPE) à Bujumbura.

Le procès verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les membres de la sous commission d'ouverture. Les soumissionnaires ou leurs représentants présents à l'ouverture signeront un registre attestant leur présence. Les offres déposées après la date et/ou l'heure indiquée feront objet d'irrecevabilité.

9. Délais d'engagement

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

10. Garantie bancaire de soumission

Des garanties bancaires de soumission de Deux Millions Cinq Cent Mille Francs Burundais (2 500 000 FBU) pour le Lot 1, Un Million Cent Mille Francs Burundais (1 100 000 FBU) pour le Lot 2 et Neuf Cent mille Francs Burundais (900 000 FrBu) pour le lot 3 sont exigées pour ce marché.

NB : Les chèques certifiés ne sont pas acceptés et font objet de rejet de l'offre lors de l'analyse.

11. Demande d'éclaircissements ou de renseignements

Toute question concernant le présent Appel d'Offres doit être adressée par écrit au Directeur Général de l'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement et envoyée à l'une des adresses de l'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement ci-haut cités, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins dix (10) jours avant la date limite de remise des offres.

L'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement répondra par écrit dans les cinq (5) jours ouvrables à toute demande d'éclaircissements relatifs au Dossier d'Appel d'Offres, qu'il aura reçue. Une copie de la réponse de l'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement indiquant la question posée, sera adressée à tous les soumissionnaires qui auront déjà reçu le Dossier d'Appel d'Offres.

Fait à Gitega, le 9.../.../2021

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

Dr. Déo Guide RUREMA(PhD).

PO I NDDRIANA
Emmanuel
ndjuni SP